

**POLE : Direction Générale des Services**  
**Service : Secrétariat Général**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS 2018**

\* \* \* \* \*

**N° 2 - APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – DECISIONS DU PRESIDENT**

**M. le Président** donne connaissance au Conseil Communautaire des décisions et des délibérations du Bureau communautaire du 08 février 2018 qu'il a été appelé à prendre depuis la réunion du Conseil Communautaire du 15 février 2018.

**N° 2018 – 25 - ACHAT DE VEHICULES COMMUNAUX PAR VICHY COMMUNAUITE**

Vu la délibération n°4B du 5 novembre 2015 créant les services communs au sein de Vichy Communauté et considérant la nécessité dans le cadre des mutualisations et transferts opérés depuis 2016, d'acquérir huit véhicules pour les nécessités du service des sports et de l'aéroport transférés et dont la Ville de Vichy n'a plus l'utilité, **il a été décidé** d'acquérir huit véhicules appartenant à la Ville de Vichy :

- Peugeot 207 Urban – immatriculée 6911 VG 03 pour 2 000 €TTC,
- Dacia Logan Van Ambiance – immatriculée BY 858 SV pour 2 350 €TTC,
- Renault Kangoo Fourgonnette – immatriculée 5737 TM 03 pour 200 €TTC,
- Camion plateau long Nissan Cabstar – immatriculée 9927 TW 03 pour 3 100 €TTC,
- Ford Fiesta Senso – immatriculée 2153 VH 03 pour 1 200 €TTC,
- Renault Clio Dynamique – immatriculée AB 568 XZ pour 3 000 €TTC,
- Renault Kangoo Express Confort – immatriculée CQ 832 ME pour 5 150 €TTC,
- Tracteur Compact Kioti CK 22 avec broyeur Tortella – immatriculé BW 616 JE pour 7 000 €TTC.

Le Président est autorisé à signer les documents afférents à la vente de ces véhicules.

**N° 2018 – 26 – ANNULEE**

**N° 2018 – 27 – ANNULEE**

**N° 2018 – 28 - LOCATION, ENTRETIEN ET VERIFICATION DES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE – GROUPEMENT DE COMMANDES - MARCHÉ N° 16W090 - LOT 2 - VILLE DE BELLERIVE SUR ALLIER - BATIMENTS ET VEHICULES – AVENANT 1**

Considérant que la liste des extincteurs prévue dans le marché initial nécessite une mise à jour (ajout/suppression d'extincteurs, changement de désignation, ajout tarif de remplacement d'extincteur suite à un vol, suppression du site de l'école de musique, modification du type d'extincteur), soit une plus-value s'élevant à 108 €HT (sur toute la durée du marché), **il a été décidé** de conclure un avenant n° 1 au marché n° 16W\_090, afin d'actualiser la liste des extincteurs et les prix des recharges d'extincteurs suite à un vol.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à cet avenant.

**N° 2018 – 29 - TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CLERMONT-FERRAND - STADE AQUATIQUE - REFERE INSTRUCTION**

Considérant les nombreux désordres qui affectent le stade aquatique en grande partie dénoncés aux entreprises et à leurs assureurs et qui n'ont été suivis que d'interventions ponctuelles et incomplètes, considérant dès lors qu'il est important de solliciter l'organisation d'une mesure d'expertise judiciaire et ainsi d'interrompre le délai de garantie décennale et considérant l'intérêt de confier la défense de ses intérêts dans cette affaire à Maître Chloé MAISONNEUVE, avocate associée du cabinet TEILOT, et de prendre toutes les mesures nécessaires et éventuellement d'engager toutes les procédures contentieuses ou précontentieuses utiles à la défense des intérêts de l'Agglomération, **il a été décidé** de confier la défense des intérêts de Vichy Communauté dans le cadre de cette affaire, à Maître Chloé MAISONNEUVE, 21 Boulevard Berthelot, 63400 Chamalières.

**N° 2018 – 30 - ATRIUM, PEPINIERE – LOTS R ET S – AVENANT N° 1 AU BAIL DE COURTE DUREE AVEC LA SOCIETE « SOLERYS »**

Considérant la demande de la société « SOLERYS », de pouvoir continuer à occuper ce local afin d'exercer l'activité « de conseil et de formation dans le domaine du reclassement de personnel » en renouvelant le bail de courte durée dont elle bénéficie et après accord de Vichy Communauté pour cette prolongation, **il a été décidé** de conclure un avenant n° 1 au bail de courte durée avec la société « SOLERYS » pour prolonger jusqu'au 31 mars 2019 la location des lots R et S de la pépinière de l'Atrium à Vichy qu'elle occupe actuellement, dans des conditions administratives inchangées.

**N° 2018 – 31 - CONVENTIONS POUR LE PASSAGE ET L'ENTRETIEN DE CIRCUITS DE PROMENADE ET DE RANDONNEE EN TERRAINS PRIVES A ABREST, SAINT-YORRE ET SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN**

Considérant la mise en œuvre par Vichy Communauté d'un réseau de circuits de promenade et de randonnée de plus de 1 000 kms pour améliorer le cadre de vie et garantir sur l'ensemble de son territoire, ainsi que sur certaines communes limitrophes, l'accès à la randonnée non motorisée, considérant le passage desdits circuits notamment sur des parcelles privatives et considérant alors la nécessité pour Vichy Communauté de régulariser avec les propriétaires des parcelles, les conventions de passage et d'entretien correspondantes, **il a été décidé** de conclure les conventions pour le passage des randonneurs et l'entretien des circuits de promenade et de randonnée en terrain privé au profit de Vichy Communauté, avec les propriétaires des parcelles cadastrées ZI 225, ZD 137 à Abrest, BH 12 à Saint-Yorre et B 2035 à Saint-Sylvestre-Pragoulin, et ce à titre gratuit.

**N° 2018 – 32 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ACCUEIL DES ADOLESCENTS EN MINI-CAMP PENDANT LE SÉJOUR D'ÉTÉ**

Considérant que l'offre formulée par le gîte de la Batteuse s'avère être techniquement et financièrement intéressante pour Vichy Communauté, **il a été décidé** de signer la convention

de séjour avec « Gîte de la Batteuse » pour l'accueil des adolescents en mini-camp du 16 au 21 juillet 2018, moyennant le paiement d'un prix de 1 755 €

**N° 2018 – 33 - COLLECTE ET TRANSPORT DE BOUES D'EPURATION ET DE SOUS-PRODUITS DE L'EPURATION DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE DE DEVELOPEMENT DURABLE – MARCHE N° 16W092**

Considérant qu'à la suite de la fusion avec la communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise, Vichy communauté s'est dotée de la compétence optionnelle relative à l'assainissement sur l'ensemble de son ressort territorial depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et considérant la nécessité pour Vichy Communauté d'ajouter au périmètre territorial du marché initial n° 16W\_092 les quinze communes membres de l'ex Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise, **il a été décidé** de conclure un avenant n° 1 au marché n° 16W\_092 passé avec la société SUEZ RV CENTRE EST.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2018 – 34 - PRESTATIONS DE DESHYDRATATION DE BOUES D'EPURATION PAR UNITE MOBILE DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE DE DEVELOPEMENT DURABLE – MARCHE N° PA15.72**

Considérant qu'à la suite de la fusion avec la communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise, Vichy communauté s'est dotée de la compétence optionnelle relative à l'assainissement sur l'ensemble de son ressort territorial depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et considérant la nécessité pour Vichy Communauté d'ajouter au périmètre territorial du marché initial n° PA15.72 les quinze communes membres de l'ex Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise, **il a été décidé** de conclure un avenant n° 1 au marché n° PA15.72 passé avec la société JEAN GESSET ET FILS EURL.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2018 – 35 – ANNULEE**

**N° 2018 – 36 - PALAIS DES SPORTS - CENTRE OMNISPORTS A BELLERIVE-SUR-ALLIER - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE LA SOCIETE ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE JEANNE D'ARC VICHY CLERMONT METROPOLE**

Vu la demande de la société anonyme sportive professionnelle Jeanne d'Arc Vichy Clermont Métropole représentée par Monsieur Yann LE DIOURIS, ayant son siège social au Centre Omnisports - BP 2617 - 03206 VICHY Cedex par laquelle celle-ci sollicite la mise à disposition de locaux sis Palais des Sports, Centre Omnisports à Bellerive-sur-Allier figurant au cadastre au numéro 581 de la section AC et considérant que la convention 2016-2017 est arrivée à échéance le 30 juin 2017, **il a été décidé** de signer une convention d'occupation au profit de la société anonyme sportive professionnelle Jeanne d'Arc Vichy Clermont Métropole concernant des locaux sis Palais des Sports, Centre Omnisports à Bellerive-sur-Allier, pour ses entraînements de basket, matchs et réceptions, du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, et ce, moyennant le versement d'une redevance annuelle de 42 150 €HT soit 50 580 € TTC.

**N° 2018 – 37 - BESOINS DE TRESORERIE BUDGET ANNEXE AEROPORT - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT DE 100 000 € AUPRES LA BANQUE POSTALE**

Considérant la nécessité d'avoir une ligne de trésorerie permettant de faire face aux besoins journaliers de fonds du budget annexe Aéroport de la collectivité et considérant les propositions des différents établissements bancaires et après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par LA BANQUE POSTALE, **il a été décidé** de contracter un crédit d'un montant de 100 000 € auprès de La Banque Postale - 115 rue de Sèvres – 75275 PARIS Cedex 6, pour une durée de 364 jours. Le prêt portera intérêts au taux d'intérêt Eonia + marge de 0.50% l'an sur le budget annexe Aéroport de la collectivité.

Le Président est autorisé à signer le contrat de prêt relatif à la ligne de trésorerie ainsi que tout document s'y rapportant.

**N° 2018 – 38 - BESOINS DE TRESORERIE BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT DE 100 000 € AUPRES LA BANQUE POSTALE**

Considérant la nécessité d'avoir une ligne de trésorerie permettant de faire face aux besoins journaliers de fonds du budget annexe Office de Tourisme Intercommunal de la collectivité et considérant les propositions des différents établissements bancaires et après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par LA BANQUE POSTALE, **il a été décidé** de contracter un crédit d'un montant de 100 000 € auprès de La Banque Postale - 115 rue de Sèvres – 75275 PARIS Cedex 6, pour une durée de 364 jours. Le prêt portera intérêts au taux d'intérêt Eonia + marge de 0.50% l'an sur le budget annexe Aéroport de la collectivité.

Le Président est autorisé à signer le contrat de prêt relatif à la ligne de trésorerie ainsi que tout document s'y rapportant.

**N° 2018 – 39 - HABILITATION OCTROYEE A VICHY COMMUNAUTE PAR LA MSA AUVERGNE POUR DRESSER DES CONSTATS DE NON DECENCE DE LOGEMENT – SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Considérant que les constats de non décence peuvent être réalisés par l'organisme payeur ou bien par un organisme qu'il habilite à cet effet et considérant que le service Habitat de Vichy Val d'Allier assure en régie, depuis le 18 novembre 2013, l'animation des deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat en cours sur le territoire communautaire, ce qui lui vaut de disposer de l'expertise professionnelle requise pour dresser les constats de non décence de logement, **il a été décidé** d'autoriser le Président à signer avec la MSA Auvergne, la convention ayant pour objet d'habiliter le service Habitat de Vichy Communauté à dresser les constats de non décence de logement, durant la période de validité des OPAH engagées sur le territoire communautaire, afin de permettre à l'organisme payeur de suspendre le versement de l'allocation de logement tant que le propriétaire bailleur n'aura pas procédé à la mise aux normes de son logement au regard de la décence.

**N° 2018 – 40 - AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 16W068 – CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D' ACTIONS DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA COTE SAINT-AMAND - PROCEDURE ADAPTEE**

Vu la décision n° 2016-159, en date du 14 septembre 2016, ayant attribué le marché au Conservatoire d'Espace Naturels de l'Allier, sis Maison des Associations – Rue des Ecoles - 03500 Châtel-de-Neuvre, considérant la nécessité pour Vichy communauté de mettre à jour le programme d'actions de l'espace naturel sensible de la Côte Saint-Amand et considérant que le montant maximum du marché reste inchangé, **il a été décidé** de conclure un avenant n° 2 au marché n° 16W\_068.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer cet avenant et tous documents associés.

**N° 2018 – 41 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE SAINT-YORRE - CREATION REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES**

A la suite de l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 01 février 2018, **il a été décidé** d'instituer une régie d'avances et de recettes pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Yorre. Cette régie est installée sur l'aire située au lieu-dit du Rouge Gorge RD906 E à SAINT-YORRE et fonctionnera du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

**N° 2018 – 42 - RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCES**

A la suite de l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 1<sup>er</sup> février 2018, **il a été décidé** de modifier la régie d'avances pour le service des Ressources Humaines.

**N° 2018 – 43 - 22 RUE DEGOULANGE, LE MAYET DE MONTAGNE – 2<sup>EME</sup> ETAGE CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC – MADAME KONE KOROTOUMOU**

Considérant le courrier de Madame Korotoumou KONE demandant le renouvellement du bail pour le logement qu'elle occupe pour une durée de 6 ans et considérant l'accord de Vichy Communauté pour établir une convention d'occupation du domaine public en sa faveur pour cette durée, **il a été décidé** de conclure avec Madame Korotoumou KONE une convention d'occupation privative du domaine public, d'une durée de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, concernant le logement situé 22 rue Dégoulange au Mayet de Montagne, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 335,68 €, plus 25 € de charges.

**N° 2018 – 44 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ACCUEIL DES ADOLESCENTS EN MINI-CAMP PENDANT LE SÉJOUR D'ÉTÉ**

Considérant que l'offre formulée par la Mairie d'Auriac (19220) s'avère être techniquement et financièrement intéressante pour Vichy Communauté, **il a été décidé** de signer le contrat d'hébergement avec la Mairie d'Auriac pour l'accueil des adolescents en mini-camp du 13 au 18 août 2018, moyennant le paiement d'un prix de 1 980 €

**N° 2018 – 45 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS PENDANT UN MINI-CAMP ORGANISÉ DURANT LE SÉJOUR D'ÉTÉ**

Considérant que l'offre formulée par « Rêve de Cimes » - 26420 La Chapelle-en-Vercors s'avère être techniquement et financièrement intéressante pour Vichy Communauté, **il a été décidé** de valider le devis de « Rêve de Cimes » pour la réalisation des activités suivantes lors du mini camp organisé du 16 au 21 juillet 2018 : - Activité « escalade » pour un montant de 265 € - Activité « canyoning » pour un montant de 380 € - Activité « Via Ferrata » pour un montant de 285 €

**N° 2018 – 46 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS PENDANT UN MINI-CAMP ORGANISÉ DURANT LE SÉJOUR D'ÉTÉ**

Considérant que l'offre formulée par « Vert'Auvézère » - 24390 Cherveix-Cubas s'avère être techniquement et financièrement intéressante pour Vichy Communauté, **il a été décidé** de valider le devis de « Vert'Auvézère » pour la réalisation des activités suivantes lors du mini camp organisé du 23 au 28 juillet 2018 : - Activité « escalade » pour un montant de 380 € - Activité « descente kayaks » pour un montant de 325 € - Activité « spéléologie » pour un montant de 380 €

**N° 2018 – 47 - CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME D'ACTIONS DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA BOIRE DES CARRÉS – MARCHÉ N° 18W013 - PROCEDURE ADAPTEE**

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 08 décembre 2018 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet la conception et mise en œuvre d'un programme d'actions de l'espace naturel sensible de la boire des carrés, **il a été décidé** au vu des critères de jugement des offres, de confier ce marché d'une durée de 3 ans à : **LPO AUVERGNE - 2 bis, rue du Clos Perret - 63100 CLERMONT FERRAND** pour un montant de 164 893.00 €HT.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2018 – 48 – ATRIUM, HOTEL D'ENTREPRISES – LOT N° 1 – BAIL DE COURTE DUREE AU PROFIT DE LA SOCIETE BLISS STREET RECORDS**

Considérant le souhait de la société BLISS STREET RECORDS de pouvoir occuper le lot n° 1 de l'hôtel d'entreprises de l'Atrium à Vichy, afin d'exercer l'activité « de promotion immobilière, assistance à maîtrise d'ouvrage, location et gestion locative » et après accord de Vichy Communauté, **il a été décidé** de souscrire un bail de courte durée, avec la société BLISS STREET RECORDS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020, pour l'occupation du lot n° 1 de l'hôtel d'entreprises de l'Atrium à Vichy, d'une superficie de 68,40 m<sup>2</sup>, moyennant le versement d'un loyer mensuel de 741,00 €H.T., plus les charges.

BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 FEVRIER 2018  
18 H – Vichy Communauté

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

**Présents :**

Mmes et MM. J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – C. BOUARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – N. COULANGE – P. COLAS – G. DURANTET – A. GIRAUD – R. LOVATY, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :**

M. J. BLETTERY à Mme N. COULANGE – Mme C. SEGUIN à M. J. KUCHNA

**Absents excusés :**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mme E. CUISSET, Vice-Présidente.

Mme et MM. J.M. BOUREL – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. J.P. BLANC - C. BERTIN – C. CATARD – J. JOANNET – M. MONTIBERT – F. BOFFETY – E. VOITELLIER, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire :** Mme Charlotte BENOIT, Conseiller Communautaire.

\* \* \* \*

**DIRECTION GENERALE DELEGUEE A L'AMENAGEMENT ET A L'HABITAT DURABLES, A L'ENVIRONNEMENT ET AUX RURALITES**

**N° 1 A/- AMENAGEMENT - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE PRESLES A CUSSET - DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE**

Vu la délibération n°32 du conseil communautaire du 20 décembre 2017 approuvant la signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier d'intérêt régional NPNRU de Presles à Cusset et considérant que pour la phase opérationnelle, il est plus efficient, tant sur le plan de la coordination des travaux que sur le plan économique, que la commune de Cusset délègue à Vichy Communauté la maîtrise d'ouvrage relative à la rénovation des espaces relevant de sa compétence, le Bureau Communautaire, à l'unanimité approuve le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage présentée.

**N° 1 B/- AMENAGEMENT - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE PRESLES A CUSSET - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION**

Considérant que par délibération n°551 l'assemblée plénière du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes en date du 29 juin 2017 a décidé de prévoir une participation financière de la Région au titre du NPNRU régional d'un montant de 7 340 000 d'euros pour la réalisation du programme de renouvellement urbain de Presles et considérant que le montage financier du programme a été présenté au comité des financeurs le 4 décembre à Lyon et a reçu un avis favorable, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement du programme régional de renouvellement urbain présenté,
- d'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée ou Mme la Conseillère déléguée à procéder aux demandes de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du programme régional de

renouvellement urbain (volet urbain du contrat de plan état région 2015-2020).

## **N° 2 - PLANS DE FINANCEMENT 2018 ANIMATION ET ETUDES – ELABORATION CTMA AFFLUENTS DE L'ALLIER**

Considérant qu'il est important de lancer les études et travaux en 2018 pour préparer leur mise en œuvre opérationnelle dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques des affluents de l'Allier en 2019 et considérant qu'un poste d'animateur est dédié à l'élaboration du CTMA Affluents de l'Allier et à sa mise en œuvre, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires tels que l'Agence de l'Eau et le FEDER,
- de valider les plans de financement proposés ci-dessous pour le poste d'animateur (2017-2018) ainsi que la programmation des études :

		Dépenses prévisionnelles	Recettes		
			Agence de l'Eau	FEDER Axe 5.2	Autofinancement
Animation 2017-2018	Salaires et Charges	76 600 €	60%	20%	20%
	Frais de fonctionnement*	19 697 €	60%	20%	20%
Etudes	Fonctionnement hydrologique des cours d'eau (en H.T.)	200 000 €	60%	20%	20%

\* : les modalités de financement des deux partenaires diffèrent.

L'Agence de l'Eau participe à 60 % d'une enveloppe forfaitaire de 12 000 euros de frais annuels

Le FEDER participe à hauteur de 20% sur la base d'une enveloppe évaluée à 15% de la masse salariale.

## **N° 3 - VALIDATION DU PROGRAMME D'ACTIONS - APPROBATION DU PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT ET SOLLICITATION DES PARTENAIRES – CONTRAT TERRITORIAL BESBRE AMONT**

Considérant que la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise a signé un Contrat Territorial sur les Milieux Aquatiques de la Vallée de la Besbre Amont, considérant que ce Contrat, désormais porté par Vichy Communauté, a été conclu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2018 et considérant que les partenaires financiers de ces opérations souhaitent que soient déposées, chaque année, les demandes de subvention, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- de valider le programme d'actions du Contrat Territorial Besbre Amont tel que présenté ci-dessous,
- de valider le plan de financement correspondant à chacune des opérations,
- de mandater Monsieur le Président ou son représentant pour solliciter chacun des partenaires financiers pressentis,
- d'inscrire au budget 2018 les montants prévisionnels.

ACTIONS CAVC 2018	COUT PREVISIONNEL	AGENCE DE L'EAU		DEPARTEMENT ALLIER		REGION AUVERGNE RHONE ALPES		CAVC AUTOFINAN-CEMENT	
		Taux	Montant (€ H.T.)	Taux	Montant (€ H.T.)	Taux	Montant (€ H.T.)	Taux	Montant (€ H.T.)
<b>Volet milieu aquatique</b>									
Restauration de la Besbre et de ses affluents	150 000	60%	90 000	0%	0	20%	30 000	20%	30 000
Lutte contre les espèces végétales invasives	10 000	60%	6 000	20%	2 000	0%		20%	2 000
Coupes des 1 <sup>er</sup> rangs	20 000	60%	12 000	15%	3 000	0%		25%	5 000
Acquisitions de berges	20 000	80%	16 000	0%	0	0%		20%	4 000
<b>Volet communication sensibilisation</b>									
Information sensibilisation sur les pratiques	10 000	60%	6 000	20%	2 000			20%	2 000
Bulletin d'information	10 000	60%	6 000			20%	2 000	20%	2 000
<b>Volet études et suivi du contrat</b>									
Indicateurs de suivi	10 000	60%	6 000	20%	2 000	0%		20%	2 000
Etude- bilan finale	50 000	80%	40 000	0%		0%		20%	10 000
<b>Volet animation coordination du contrat</b>									
Animateur + secrétariat (1,1 etp) salaires et charges	48 000	60%	28 800	6,88%	3 300	9,38%	4 500	24%	11 400
Forfait frais de fonctionnement	13 000	60%	7 800	0%		0%		40%	5 200
<b>TOTAL</b>	<b>341 000</b>		<b>218 600</b>		<b>12 300</b>		<b>36 500</b>		<b>73 600</b>



#### **N° 4 - OPERATION DE RENOVATION DE LA RIVE GAUCHE DE L'ALLIER - CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SDE DE L'ALLIER**

Vu la décision du SDE de l'Allier en bureau syndical du 2 février 2018 autorisant la délégation de maîtrise d'ouvrage à Vichy Communauté pour l'opération de rénovation de la rive gauche de l'Allier, considérant que la complexité et l'ampleur de l'opération d'aménagement entre la boucle des Isles et le pont de l'Europe nécessitent que la conduite en soit assurée par un seul maître d'ouvrage et considérant que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier est favorable à déléguer sa maîtrise d'ouvrage sur l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux dans le cadre de cette opération sur le territoire de la commune de Bellerive-sur-Allier selon les dispositions du projet de convention présenté, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, adopte et autorise le Président de Vichy Communauté à signer la convention avec le SDE de l'Allier dans le cadre de l'opération de rénovation et d'embellissement de la rive gauche de l'Allier.

#### **N° 5 - AMENAGEMENT DE LA RIVE GAUCHE DE L'ALLIER ENTRE BOUCLE DES ISLES ET PONT DE L'EUROPE - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Considérant les dispositifs mis en œuvre par les partenaires institutionnels pour accompagner la réalisation de projets tels que celui de l'aménagement de la rive gauche de l'Allier et considérant le plan de financement prévisionnel présenté, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide d'approuver le plan de financement prévisionnel et d'autoriser M. le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires :

- . l'Union Européenne (Feder, programme de développement urbain intégré, etc.),
- . l'Etat (Contrat de plan Etat-Région : CPER 2015-2020),
- . l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- . la Région d'Auvergne Rhône-Alpes (contrat ambition Région, dispositifs sectoriels dans le cadre du contrat pour une gestion durable du val d'Allier, développement des voies vertes, CPER),
- . le Département de l'Allier (contrat d'agglomération).

#### **N° 6 - ASSAINISSEMENT - PROGRAMME INVESTISSEMENT EAUX USEES 2018 - ADOPTION DU PROGRAMME ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Devant la nécessité d'accompagner les projets des communes, de respecter les réglementations environnementales en vigueur et de desservir des zones denses d'habitats en assainissement collectif, considérant que le budget assainissement 2018 sera voté en APCP (Autorisation de Programme et Crédit de Paiement) et considérant les propositions faites dans ce sens par la commission assainissement n°4 du 29/01/2018, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme d'investissement élaboré par la commission assainissement pour l'année 2018 selon le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu	Montant
<b>REPORTS 2017</b>		
HAUTERIVE	Fontsalive	60 000,00 €
BILLY	Le Pavé	165 000,00 €
VENDAT	Champoux (T1)	140 000,00 €
CLV	Rue des Chazeaux	120 000,00 €
CHARMEIL	Mise en séparatif	150 000,00 €
TOTAL		<b>515 000,00 €</b>
<b>LISTE PRINCIPALE</b>		
BILLY	Rte de Moulins	150 000,00 €
SAINT REMY EN ROLLAT	Mise en séparatif rte de Vendat (T3)	100 000,00 €
SAINT GERMAIN DES FOSSES	Route de Moulins	150 000,00 €
CREUZIER LE VIEUX	Mise en séparatif montagne verte + rue du Nord	80 000,00 €
TOTAL		<b>480 000,00 €</b>
<b>LISTE SECONDAIRE</b>		
MAGNET	Route de St Félix T3 + Le Boulas	150 000,00 €
SAINT REMY EN ROLLAT	Les Augerolles	150 000,00 €
VENDAT	Champoux (T2)	140 000,00 €
	Secteur rue de la Cure	50 000,00 €
Petites extensions		100 000,00 €
TOTAL		<b>590 000,00 €</b>

- demander ou d'actualiser selon les cas, les aides financières de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne et du Département de l'Allier pour chacun des projets.

#### **N° 7 - EAUX PLUVIALES - PROGRAMME INVESTISSEMENT EAUX PLUVIALES 2018 - ADOPTION DU PROGRAMME ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Devant la nécessité de réaliser des travaux ayant pour objet de collecter et/ou de stocker et/ou de traiter les eaux pluviales, travaux destinés à compléter les réseaux et équipements dans les réseaux de Vichy Communauté,

considérant que le budget assainissement 2018 sera voté en APCP (Autorisation de Programme et Crédit de Paiement) et considérant les propositions faites dans ce sens par la commission assainissement n°4 du 29/01/2018, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme d'investissement élaboré par la commission assainissement pour l'année 2018 selon le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu	Montant
<b>LISTE PRINCIPALE</b>		
BUSSET	Rue du Château	120 000,00 €
	Rue Lucas / rue Sornin	50 000,00 €
VICHY	Rue Gambetta	150 000,00 €
	Rue du Capitaine	50 000,00 €
	Rue Fleury	100 000,00 €
BELLERIVE SUR ALLIER	Rue RAMIN	250 000,00 €
SAINT REMY EN ROLLAT	Route de Vendat	50 000,00 €
CUSSET	Route de Charmeil	50 000,00 €
SAINT GERMAIN DES FOSSES	Route de Moulins	120 000,00 €
CREUZIER LE VIEUX		30 000,00 €
Petites extensions	CREUZIER LE NEUF VENDAT	100 000,00 €
TOTAL		<b>1 070 000,00 €</b>
<b>LISTE SECONDAIRE</b>		
LE VERNET	Rue Mercuriol et la Jonchère	100 000,00 €

- de demander ou d'actualiser selon les cas, les aides financières de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne et du Département de l'Allier pour chacun des projets.

**N° 8 - ASSAINISSEMENT - TRAVAUX SUR RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES ET DE VOIRIE - AVENANTS N°2 AUX MARCHES AO15.01, AO15.02 ET AO15.03**

Considérant qu'à la suite de la fusion avec la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise, Vichy Communauté s'est dotée de la compétence optionnelle relative à l'assainissement sur l'ensemble de son ressort territorial depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et devant la nécessité pour Vichy Communauté d'ajouter au périmètre territorial des marchés initiaux n°AO15.01, AO15.02 et AO15.03 les quinze communes membres de l'ex Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité approuve les avenants n°2 aux marchés n°AO15.01 et AO15.02 passés avec la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS et AO15.03 passé avec la société M3R SA.

Mandat est donné au Président ou au Conseiller délégué pour signer les avenants correspondants et tout document s'y rapportant.

**N° 9 - ASSAINISSEMENT - FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'EPURATION DES EAUX USEES - LOT N°1 : CHLORURE FERRIQUE - AVENANT N°1**

Considérant qu'à la suite de la fusion avec la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise, Vichy Communauté s'est dotée de la compétence optionnelle relative à l'assainissement sur l'ensemble de son ressort territorial depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et devant la nécessité pour Vichy Communauté d'ajouter au périmètre territorial du marché initial n°AO15.04 les quinze communes membres de l'ex Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité approuve l'avenant n°1 au marché n°AO15.04 passé avec la société BRENNTAG SA.

Mandat est donné au Président ou au Conseiller délégué pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

◆ ◆ ◆ ◆

Pour le Président empêché,  
Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président

Jean-Sébastien LALOY